

1/16
12.4.44

No	1
Objet	Protection des ouvrages d'art
Date	25/12/43

DUPLICATION
DE LA
MINUTE

Vn: Veg 44.000-3

WB N/dm

Protection des
Ouvrages d'art
contre les effets
des bombardements

Viaduc de POIX

Monsieur le Directeur
Service Central des Installations Fixes,

*Protection des ouvrages d'art
contre les effets des bombardements*

Par lettre du 2 décembre 1943 référencée ci-contre, vous m'avez demandé de revoir la question de la protection de certains ouvrages d'art importants contre les effets des bombardements aériens en appliquant les dispositions-types précisées par votre lettre du 7 mars 1940.

Après consultation de la Division Centrale des Ouvrages d'Art, il est apparu que, pour la Région Nord, seul le viaduc de Poix, en raison de sa situation et du trafic de la ligne où il se trouve, pourrait justifier l'application des mesures envisagées.

En conséquence, j'ai fait dresser le projet ci-joint qui est une application du dispositif pour ouvrages type B (voûtes de 15 m) dont le dit viaduc pourrait être muni dans toutes ses travées.

La réalisation de ce projet exigerait la mise en oeuvre de 63 t de laminés et de 30 t de ciment et coûterait, suivant estimation ci-jointe, 812 000 f, non compris les dépenses pour échafaudage qui seraient de l'ordre de 600 000 f (100 000 f de fournitures et 500 000 f de main-d'oeuvre).

L'expérience ayant montré que les ouvrages de ce type ne s'effondrent jamais entièrement par la destruction d'une de leurs voûtes, parce que les piles sont ordinairement suffisantes pour équilibrer la poussée due à la seule charge permanente des voûtes adjacentes, il me paraît inutile de procéder à ce travail qui, ne réduisant en rien les dépenses de reconstruction de la partie détruite, nécessiterait par contre une dépense élevée, une grosse consommation de matériaux ainsi qu'un chantier de longue durée sans avoir d'autre effet que de relever le coefficient de sécurité pendant la courte période qui sépare la destruction locale de l'intervention du bétonnage.

Je vous serais obligé de me faire connaître si vous partagez cet avis.

LE DIRECTEUR,

A. Lemaire

WITMAN